



Club des Archers de Carrières-sur-Seine
Autorisation de reproduction et de
représentation de photographies et de vidéos
(personne mineure)
2020-2021



Nous soussignés.....&
Demeurant.....
Représentants légaux de l'enfant (nom, prénom)

Nous autorisons les membres du bureau des Archers de Carrières sur Seine ou toute personne mandatée par eux à photographier, à filmer notre enfant mineur et à utiliser son image dans le cadre des activités de la section tir à l'arc de l'USC, à reproduire et communiquer au public les photographies prises et les vidéos filmées dans le cadre de la présente, conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit au nom.

Nous n'autorisons pas.

Les photographies et les vidéos pourront être exploitées et utilisées directement par les membres du bureau des Archers de Carrières sur Seine ou toute personne mandatée par eux dans le cadre du club ou être cédées à des tiers, sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment :

- Presse,
- Site web,
- Livre,
- Carte postale,
- Exposition,
- Publicité,
- Projection publique,
- Concours,
- Autre :.....

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies et vidéos susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ni d'utiliser les photographies et vidéos de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Il s'efforcera dans la mesure du possible, de tenir à disposition un justificatif de chaque parution des photographies et vidéos sur simple demande. Il encouragera ses partenaires à faire de même et mettra en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de cet objectif.

Nous nous reconnaissons être entièrement rempli de nos droits et nous ne pouvons prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Je garantis que je ne suis pas lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.

Election de domicile est faite par chacune des parties à l'adresse précisée aux présentes.
Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux compétents statuant en droit français.

Fait à, le.....en deux exemplaires et de bonne foi.

Signatures précédées des noms et prénoms des représentants légaux de l'enfant :